



## Organe du CERCLE PÉGASE

SOCIÉTÉ ROYALE — FONDE EN 1906

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affilié à la FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT : P. Delmelle, 34, rue Franz Merjay, Bruxelles 6.

DE BOCK, R.

Tél. : 21 16 27.

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1472.12.

Cercle Pégase, Bruxelles. — Cotisation : 75 F.

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

## Assemblée mensuelle du lundi 1 mars 1965, à 20 h précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le **LUNDI 1<sup>er</sup> MARS 1965**, à 20 h précises, au local : « LA LEGENDE », rue de l'Etuve, 35, Bruxelles 1, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du 1<sup>er</sup> février 1965 ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Kermesse aux boudins du 14 mars 1965 ;
4. Ouverture de la saison d'été pedestre et cycliste : programme ;
5. Voyage de Pâques ;
6. Voyage à Malmédy, le 1<sup>er</sup> mai 1965 ;
7. Divers ;
8. Perception des cotisations ;
9. Concours photographique, sujet imposé : « Les Animaux » ;
10. Projections de diapositives en couleurs sur la *Yougoslavie*, présentées et commentées par M. M. Mansy, père et fils.

Le Comité se réunira au local, le jeudi 4 mars 1965, à 20 h 30'.



## Excursions cyclistes du mois de mars 1965

**DIMANCHE 21 MARS 1965.** — Réunion à 9 h 15', entrée du Bois. Départ à 9 h 30'. Pique-nique à

Braine-le-Château (jonction avec les pédestriens). 50 km.

Pilote : M. De Bock.

**DIMANCHE 28 MARS 1965.** — Réunion à 9 h 15', place St-Denis. Départ à 9 h 30', Leeuw St-Pierre, Breedhout, Brages, Quenast (P.-N. jonction avec les pédestriens, visite des carrières); Tubize. Retour par le canal. 60 km.

Pilote : M. Reynaerts.

**DIMANCHE 4 AVRIL 1965.** — Réunion à 9 h 15', square Montgomery. Départ à 9 h 30', Duisburg, Huldenberg (P.-N.); Tombeek, La Hulpe. 50 km.

Pilote : M. Peeters.



## Excursions pédestres du mois de mars 1965

**DIMANCHE 7 MARS 1965.** — « Notre belle Forêt de Soignes ». — Réunion à 9 h 45', à Auderghem-Forêt (Tram 40). Départ à 10 h, Drève des Brûlés, Vallon et Chemin de Blankendelle, Drève des Mé-sanges, Chemin des Ours, Verkensgatweg, Sentier du Hazendaal, Gare de Groenendaal (P.-N.); Chemin du Monastère, Drève du Comte, Sentier du Vuyilbeek, Sentier de la Lisière, Fort-Jaco. Retour en tram. 18 km.

Pilote : M. J. Driesens.

Pour rejoindre au P.-N. : Train à Bruxelles-Midi à 12 h 04'. Central à 12 h 08'. Nord à 12 h 14'. Q.-L. à 12 h 22'. Arrivée à Groenendaal à 12 h 35'.

**DIMANCHE 14 MARS 1965.** — « A ». — « Visite de l'Hôtel de Ville de Bruxelles ». — Réunion à 10 h 15' dans la cour de l'Hôtel de Ville, visite à 10 h 30' très précises, sous la conduite de Mademoiselle Brunard, conservateur du Musée communal. Après la visite (P.-N. *In de Kwak*, à Woluwe St-Lambert. Promenade pour souliers de ville.

Pilote : M. R. Porta.

« B ». — Réunion à 9 h Gare du Midi (rue de France). Départ à 9 h 10' en tram vicinal « L » pour Lennick St-Quentin (arrivée à 9 h 46'), Gooik, Stuivenberg, Ferme de Wijngaard, Moulin de Lombeek Ste Marie, La Belle Alliance, Chapelle St Martin, Strijtem (P.-N. près de l'Eglise); Borcht-Lombeek, Stampmolen, Wambeek, Zemst, Château de Cruquembourg, Ternat. Retour en train. 16 km. Pilote : M. J. Bernaerts.

Pour rejoindre au P.-N. : Porte de Ninove. Tram vicinal « Ni » à 15' et 45' pour Strijtem.

**DIMANCHE 21 MARS 1965.** — « Ouverture de la Saison ». — Réunion à 9 h 45', Gare du Midi. Départ à 10 h 04' pour Hal, arrivée à 10 h 22', Rodenem, Malheide, Bois de Lembeek, Les Monts, Braine-le-Château (P.-N. *Au Gai Logis*); Le Hain, Le Pont, Ferme « Cour-au-Bois », Colipain, Triage des Sept-Fontaines, Destelheide, Tourneppe. Retour en autobus. 18 km.

Pilote : M. R. Porta.

Pour rejoindre au P.-N. : Train Bruxelles-Nord à 12 h 12'. Central à 12 h 16'. Midi à 12 h 22'. Hal à 12 h 32'. Autobus à 12 h 42' pour Braine-le-Château (Quatre-Bras).

**DIMANCHE 28 MARS 1965.** — « A ». — Visite des Carrières de Quenast. — Réunion à 9 h 40', Gare du Midi. Départ à 9 h 58' pour Tubize, arrivée à 10 h 14', Ophain, Queuestine, Bois de Thiembek, Quenast (P.-N. et visite des Carrières); Bois du Chenois, Ripain, Tubize. 15 km. Retour en chemin de fer.

Pilote : M. R. Caby.

Pour rejoindre au P.-N. : Train à Bruxelles-Midi à 13 h 05', arrivée à Tubize à 13 h 30', autobus Tubize à 13 h 50' pour Quenast, arrivée à 13 h 58'.

« B ». — « Le Lac d'Hofstade ». — Réunion à 9 h 30', Gare du Nord. Départ à 9 h 40' en train pour Vilvorde, Houtem, Elewijt, Château du Steen, Weerde, Hofstade (P.-N. *Au Sporting*, près du pont); Plage, Canal. Visite éventuelle du Zoo de Plankendaal, Muizen, Malines. Retour en train. 16 km.

Pilote : M. J. Bernaerts.

Pour rejoindre au P.-N. : Gare du Nord. Train à 11 h 21' et 12 h 21' pour Malines, ensuite autobus vicinal « Vilvoorde » à 12 h et 13 h pour Hofstade-Brug.

**DIMANCHE 4 AVRIL 1965.** — Réunion à 9 h 45', Gare du Midi. Départ à 10 h 04' pour Buysingen, arrivée à 10 h 22'. Kluisbos, Le Rossignol, Ferme Ten Blooten, Crabbos, Kappellebos, Kapitel (P.-N.) ; Bois de Hal, Keldergat, Grootheide, Tourneppe. 14 km. Retour en autobus. Pilote : M. R. Jacobs.

Pour rejoindre au P.-N. : Autobus Gare Uccle-Calevoet à 11 h pour Tourneppe, arrivée à 11 h 20'. Le Kapitel se trouve à 2 km.

## Concours photographique

### RESULTATS DE FEVRIER 1965

#### Classement de la « Vox Populi ».

1. M. J. MIEROP	10	points.
2. M. J. Bonvalet	9	«
3. M. R. De Bock	8	«
4. M. L. Sortia	7	«
5. M <sup>lre</sup> Spéder	6	«
6. M. A. Bonvalet	5	«
7. M. F. Perlot	4	«
8. M. A. L'Hoiest	3	«
9. M <sup>lre</sup> L. Jaumain	2	«
10. M <sup>lre</sup> M. Jaumain	1	«

#### Classement du « Jury ».

1. M. J. MIEROP	3	points.
2. M. R. De Bock	2	«
3. M. J. Bonvalet	1	«

#### CLASSEMENT GENERAL

1. M. J. BONVALET	20	points.
2. M. L. Sortia	18	«
3. M. J. Mierop	16	«
4. M. M. Van Meurs	12	«
5. M <sup>lre</sup> Spéder	10,5	«
6. M. R. De Bock	10	«
7. M <sup>lre</sup> Fiers	7	«
8. M. R. Caby	6	«
9. M. A. Bonvalet	5	«
10. M. J. Heirwegh	4,5	«



## L'Hôtel de Ville de Bruxelles

L'Hôtel de ville est assurément l'édifice le plus remarquable de Bruxelles et l'un des plus grands de ces palais communaux que l'on trouve.

C'est un monument en style gothique le plus pur, surmonté d'une tour pyramidale du même style, percée à jour jusque dans la portée la plus élevée. Cette tour, supérieure à tout ce qui existe en ce genre pour la légèreté, la grâce et l'élégance, a 96 m au dessus du niveau de la place. en y comptant la statue de Saint-Michel, en cuivre doré, haute de 5 m, qui orne son sommet et sert de girouette.

Le porche ne se trouve pas dans l'axe de la tour, car l'architecte a voulu conserver l'entrée de l'ancien beffroi.

Cette tour due à l'architecte Maître Jean Van Ruysbroek fut achevée en 1455. Le Comte de Charolais, alors âgé de 10 ans, en posa la première pierre en 1444. La façade de l'Hôtel de ville, merveille de pierre du XV<sup>e</sup> siècle, fastueux siècle de Bourgogne, est composée de deux ailes inégales et d'époques différentes, flanquée de

six tourelles hexagonales, et recouverte d'une multitude de statues gracieuses. Elle est percée de 44 fenêtres, dont les ornements font merveille. La toiture à forte pente et faite en ardoises, est percée de quatre rangées de lucarnes. L'aile gauche est l'œuvre de Jacques Van Thienen de Tirlemont, dénommé Maître Jacques de Sainte Gudule ; tandis que l'aile droite est due également à Jean Van Ruysbroeck.

La cour d'honneur renferme deux fontaines représentant l'Escaut et la Meuse, dessinées par Anneessens, fils de l'infortuné doyen qui fut exécuté sur la Grand'Place. Celle de droite qui est la plus remarquable est l'œuvre de Plumiers, l'autre est l'œuvre de De Kinder.

Dans les différentes salles et couloirs du premier étage se trouvent quelques beaux tableaux, notamment un de Sallaert « Les Derniers Moments d'Evrard T'Serciaes », échevin de Bruxelles qui fut assassiné en 1388, sur la route de Bruxelles à Hal ; un de Coomans, « La Défaite d'Attila près de Châlons ». Les portraits des principaux souverains du Pays ornent les galeries.

La salle du conseil communal est tendue de magnifiques tapisseries de haute lice, dues à Victor Leyniers, représentant : l'Abdication de Charles-Quint, le Cou-

ronnement de Charles VI comme empereur d'Allemagne à Aix-la-Chapelle et la Joyeuse Entrée de Philippe Le Bon, duc de Bourgogne; un plafond représentant l'Assemblée des dieux, chef d'œuvre de Victor Janssens. Les autres salles contiguës à celle du Conseil sont ornées d'autres tapisseries de Bruxelles, au nombre de huit, représentant la Vie de Clovis par Charles Lebrun.

La salle gothique recouverte de panneaux lambrissés en chêne de toute beauté, contient des tapisseries de Malines et les armes de tous les États ou provinces des Pays-Bas. C'est là qu'en 1568, les Comtes d'Égmont et de Hornes entendirent la sentence capitale prononcée contre eux.

La salle des mariages est ornée des bustes en bronze doré de tous les hommes qui se sont illustrés pendant la période bruxelloise communale, notamment les bustes de Philippe de Witthem (1500), seigneur de Beersel, ammann de Bruxelles de 1489 à 1586 et d'Evrard T'Serclaes (1356) dont question plus haut.

Grâce à l'intervention de notre ami Roger de Saulnier, nous aurons l'occasion de visiter ce magnifique Hôtel de ville, joyau de notre capitale, sous la conduite érudite de Mademoiselle Brunard, conservateur du Musée communal.

Cette visite aura lieu le dimanche 14 mars 1965 à 10 h 15'.

Le Pilote.



## Le code de la route

### A PETITES DOSES

#### SIGNAUX ROUTIERS

En effet, les signaux en forme de disque sont des signaux d'interdiction quand ils comportent du rouge et ils ont des signaux d'obligation quand ils sont à fond bleu. Un disque bleu avec un vélo (n° B) signifie piste cyclable obligatoire, donc défense de circuler sur la chaussée.

Le disque bleu avec une flèche horizontale (n° 51) ou trois flèches en rond (n° 52 sens giratoire) signifie obligation de tourner dans le sens indiqué par la flèche.

Les signaux en forme de disque n'ont d'effet que sur la partie de la voie publique où ils sont placés et le prochain carrefour.

Les signaux carrés ou rectangulaires à fond bleu sont des signaux d'indication. Aussi, le signal rectangulaire avec à gauche une flèche verticale rouge dont la pointe est tournée vers le bas et à droite une flèche blanche dont la pointe est tournée vers le haut (n° 61) vous indique que vous avez la priorité sur les conducteurs qui viennent en sens inverse. Quand ce signal se trouve devant une extrémité d'un pont étroit vous trouverez devant l'autre extrémité un signal d'interdiction qui marque aux conducteurs

qu'ils doivent céder le passage aux véhicules arrivant en sens opposé. C'est donc un signal en forme de disque (n° 32) à fond blanc, bord rouge avec à gauche une flèche noire pointe tournée vers le bas et à droite une flèche rouge pointe tournée vers le haut.

Le disque bordé de rouge avec la lettre A sur fond blanc (n° 22) signifie : interdiction de circuler autrement que suivant les prescriptions applicables aux usagers des autoroutes. Ces autoroutes sont interdites aux cyclistes et aux cyclomoteuristes.

Les signaux triangulaires sont équilatéraux, à fond blanc bordé de rouge. Ce sont des signaux de danger. Le triangle est sur sa base ou sur pointe. Ils sont placés à une distance de 90 à 200 m. des points de danger qu'ils signalent.

Il faut connaître la convention qui s'attache à chaque signal.

Le triangle à bord rouge placé sur pointe (n° 1 a) annonce un carrefour où la voie abordée est principale et prioritaire et où vous devez céder le passage aux véhicules qui y circulent tant à droite qu'à gauche. Il est placé au maximum à 50 m du carrefour.

Le même signal avec au-dessous un rectangle bleu d'indication de distance, par exemple 200 m (n° 1 b), est placé, par rapport au carrefour, à la distance qu'il indique.

Le signal avec le mot « stop » écrit dans un triangle sur pointe lequel est inscrit dans un disque à fond blanc bordé de rouge signifie la même chose que le précédent, donc « céder le passage » avec, en outre, l'interdiction (disque) de passer outre sans s'arrêter. Triangle = danger, plus disque = interdiction. C'est le signal n° 26. Il est placé à l'abord immédiat du carrefour où les conducteurs doivent marquer l'arrêt dans tous les cas.

Les signaux n° 1a, 1b et 26 placés sur la voie où le conducteur doit céder le passage s'accompagnent, sur la voie prioritaire, du signal : triangle sur base, à fond blanc bordé de rouge avec, au milieu une flèche verticale noire à pointe tournée vers le haut et hampe barrée d'un trait horizontal noir (n° 2). Signifie que la voie où le signal se trouve a la priorité de passage au prochain carrefour, pas au delà, attention ! Ce signal comporte un triangle et signifie danger, donc prudence. Il vous dit que vous avez la priorité de passage au prochain carrefour, mais vous conseille la prudence. Vous avez l'obligation de respecter la vie d'autrui et rien ne vous dit qu'un véhicule conduit par un imprudent, un ignorant, un distraité ou un pressé ne vas pas venir se jeter contre le vôtre et vous tuer. Cette prudence doit se manifester par l'observation du conseil que l'on vous donne quand on vous apprend à conduire : à l'approche de tout carrefour, lâchez l'accélérateur. Si vous êtes cycliste et sur la chaussée, ne franchissez pas un carrefour en coup de vent.

Le triangle sur base à fond blanc bordé de rouge avec au centre une croix de Saint André en noir (signe : multiplié par) (n° 3) désigne carrefour où la règle générale de la priorité de droite (céder le passage à celui qui vient à droite) est applicable. Pour tourner à gauche, si la chaussée que vous abordez est suffisamment large, et si vous n'y gênez pas la circulation dans quelque sens que ce soit, vous pouvez vous avancer jusqu'au milieu de cette chaussée, plus loin, et vous y arrêter pour attendre que le flot des véhicules qui arrivent de droite sur la 2<sup>e</sup> moitié de la chaussée se soit écoulé et vous laissez un espace suffisant pour faire en toute sécurité votre manœuvre de tourner à gauche.

Le triangle n° 14 à fond blanc bordé de rouge avec un point d'exclamation noir prévient d'un danger non défini par un symbole spécial. Il peut être employé par un conducteur pour signaler que son véhicule est en panne. Il doit l'être pour un camion, un car ou un bus en panne quand la visibilité à 100 m n'est pas possible (obscurité, brouillard, pluie violente, éclipse, etc.).

Les disques (n° 33 à 36) d'interdiction de stationnement et d'arrêt n'ont rien à voir avec les carrefours. L'interdiction qu'ils imposent s'étend à une zone de 20 m en deçà du signal. Si ces signaux sont à double face, la zone d'interdiction s'étend à 20 m de part et d'autre du signal.

Si la zone d'interdiction s'étend au delà des limites ci-dessus, les signaux sont répétés en nombre suffisant de manière à être parfaitement visible de l'un à l'autre et la distance entre deux signaux ne peut dépasser 100 mètres.